

COLOMBES, le 2 juin 2021

Objet : C5 flex – AMM n°2030342 – Modification du classement de la préparation.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons du changement de classement de la préparation C5 flex contenant 460 g/L de chlorure de chlorméquat. La société détentrice de l'AMM du produit a reçu en date du 29 mars 2021, la confirmation de l'Anses quant à l'enregistrement du nouveau classement de sa préparation tel que mentionné ci-dessous :

	Classement actuel porté par l'étiquette	Modification du classement (depuis le 29/03/2021)
Pictogramme de danger		
Mention d'avertissement	ATTENTION	DANGER
Mentions de danger	H290- Peut être corrosif pour les métaux H302 – Nocif en cas d'ingestion H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H290- Peut être corrosif pour les métaux H301 – Toxique en cas d'ingestion H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Cette modification du classement avec intégration de la mention H301, implique que la préparation C5 flex **ne puisse plus être mélangée** avec un autre produit phytopharmaceutique **depuis le 29 mars 2021** et conformément à la réglementation en vigueur concernant les mélanges extemporanés de produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la préparation C5 flex voit sa nomenclature ICPE modifiée en **4140 – Toxicité aiguë cat.3 pour la voie d'exposition orale (H301)**.

Sur ce dernier point, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) nous a informé ne pas être en mesure de se prononcer sur des délais de grâce pour l'entrée en application de cette nouvelle rubrique au stockage.

Concernant l'étiquetage :

Des délais de grâce ont été accordés par les autorités pour le ré étiquetage des stocks.

- Les stocks de bidons **en distribution**, étiquetés conformément à l'ancien classement, pourront être commercialisés en l'état **jusqu'au 29 septembre 2021 au plus tard**. A compter du 30 septembre 2021, les stocks encore en distribution devront être réétiquetés conformément à ce nouveau classement.
- Tout stock de bidons vendus avant le 29 septembre 2021 et **présent chez les utilisateurs**, pourront être utilisés en l'état **jusqu'au 29 septembre 2022 au plus tard**. A compter du 30 septembre 2022, les stocks présents chez les utilisateurs devront être réétiquetés conformément à ce nouveau classement.

En tant que distributeurs, nous vous invitons **jusqu'au 29 septembre 2021**, à écouler vos stocks de bidons de C5 flex en culture.

Nous vous rappelons que ces changements doivent être portés à la connaissance de l'ensemble de vos clients utilisateurs.

Nos équipes restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons une bonne réception de ce courrier et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Margaux KHELIFA,
Head of regulatory France department